

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 21 AOUT 2009

**Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul -
EMMENDOERFFER Jocelyne – MARTIN Roland - RENOUF Fabrice -
ROZAIRE Patrick – NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY
Nicolas - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio –
CONTER Evelyne**

En fonction : 15

Présents : 13

**Absents excusés : 2 M. LESAGE Justin
Mme BERNARD Sylviane qui a donné pouvoir à M. MARTIN Roland**

Convocation envoyée le 12 août 2009

Secrétaire de séance : Madame Evelyne CONTER

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2009**
- 2) BON D'ACHAT MAISONS FLEURIES**
- 3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE
ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT 2^{ème} CLASSE**
- 4) MISSION CSPS GROUPE SCOLAIRE**
- 5) ATTRIBUTION DES LOTS AMENAGEMENT PRESBYTERE**
- 6) PISTE CYCLABLE : ECHANGES ET ACHATS DE TERRAINS**
- 7) TRAVAUX TERRAIN DE FOOT, BASE-BALL ET TENNIS**
- 8) REFECTION TOITURE CHAUFFERIE MAIRIE**
- 9) DIA**
- 10) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**
- 11) CONVENTION FRANCE TELECOM-CHEMIN D'AMELANGE**
- 12) DEMANDE DE PARTICULIER POUR L'ACHAT DE TERRAIN**
- 13) DIVERS**

En début de séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ajout à l'ordre du jour officiel de deux points supplémentaires :

Point 4 : Mission CSPS, travaux rue d'Amelange et rénovation maison ancien presbytère.

Point 13 : Avenant au marché – travaux rénovation du groupe scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour officiel.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2009

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 juillet 2009 présenté par Monsieur le Maire est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

2) BONS D'ACHAT MAISONS FLEURIES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le coût des bons d'achat des maisons fleuries 2009 : 1 260 € TTC pour 46 bénéficiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le paiement de cette facture et charge Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT 2EME CLASSE

Suite à la réussite d'un examen professionnel d'un agent communal, Monsieur le Maire propose :

- 1- La création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, à temps complet, dans lequel sera classé cet agent à compter du 1^{er} juin 2009.
- 2- La fermeture du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette création de poste entraînant la fermeture d'un poste existant.

Le conseil municipal félicite cet agent communal pour la réussite de son examen professionnel.

4) MISSION CSPS GROUPE SCOLAIRE, TRAVAUX RUE D'AMELANGE ET RENOVATION MAISON ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la société la mieux disante, SATM, pour suivre les travaux du groupe scolaire : coût : 3 300,00 € HT.

Mission CSPS : travaux enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange :

- Société retenue : SATM
- Coût : 1 100,00 € HT

Mission CSPS : travaux de rénovation de l'ancien presbytère :

- Société retenue : SATM
- Coût : 2 700,00 Euros HT

Le conseil municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, les missions CSPS ainsi présentées. Charge Monsieur le Maire de signer ces contrats de mission.

5) TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres ouvert lancé pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère. Travaux nécessaires pour aménager les locaux qui seront mis à disposition des associations.

Récapitulatif des entreprises retenues

LOTS	Entreprises	Montant HT	Estimation HT
LOT 1 – Démolition/GO	BGC	64 000,00 Euros HT	75 747,00 Euros HT
LOT 2 – Charpente/couverture zinguerie	JDB Charpentes	18 411,00 Euros HT	19 603,00 Euros HT
LOT 4 – Plâtrerie/faux-plafonds	SEE LAUER	19 735,50 Euros HT	33 313,00 Euros HT
LOT 5 – Electricité	SPIRK et Fils	9 660,00 Euros HT	7 650,00 Euros HT
LOT 6 – Sanitaire/chauffage/VMC	LORRY	28 764,00 Euros HT	49 986,00 Euros HT
LOT 7 – Carrelage	LESSERTEUR	8 504,70 Euros HT	5 375,00 Euros HT
LOT 8 – Peinture/sols souples	SAVO Vincent	20 757,80 Euros HT	18 104,00 Euros HT
	TOTAL	169 833,00 Euros HT	209 778,00 Euros HT

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, les entreprises retenues par la commission communale d'appel d'offres, autorise la signature par Monsieur le Maire des différents marchés aux entreprises retenues.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de rechercher l'entreprise la mieux disante pour le lot 3 « menuiserie bois », infructueux, et l'autorise à signer le marché. Il informera le conseil municipal des résultats de cette recherche.

6) PISTE CYCLABLE

Monsieur MARTIN Roland, Conseiller Municipal, mandaté par Monsieur le Maire, présente le projet de réalisation d'une piste cyclable reliant le village de Ruggy au réseau de pistes cyclables existant sur le ban d'Argancy-Olgy.

Travaux prévus début 2010 et réalisés par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz.

Sur le plan ainsi présenté, constat est fait que le tracé de la piste impose :

- 1- Le transfert d'un chemin communal sur les parcelles n° 24-25 et 26 section 5.
- 2- L'achat de terrain sur les parcelles n° 27 et 28 section 5.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser le transfert du chemin communal et les achats de terrain nécessaires à la réalisation de la piste cyclable. Charge Monsieur le Maire de négocier avec les propriétaires ces opérations notariales et d'informer le conseil municipal des résultats de ces opérations.

Il est présenté également au conseil municipal la possibilité d'achat des terrains friches situés entre la piste cyclable et les bords de Moselle. Le conseil municipal missionne Monsieur le Maire pour engager les négociations d'acquisition sans obligation de réussite.

7) TRAVAUX TERRAIN DE FOOT, BASE-BALL ET TENNIS

Monsieur VETZEL Jean-Paul, Adjoint au Maire, soumet à l'avis du conseil municipal le devis de travaux de changement du grillage autour des terrains de tennis : hauteur 3 m – longueur 36 m.

- Entreprise : SCHMITT Environnement
Coût : 2 402,00 Euros HT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le devis de travaux de changement de grillage autour des terrains de tennis.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal les propositions de prix concernant les travaux de fixation de bungalow à proximité du terrain de base-ball.

- Société ALC
Bungalow montés sur armature métallique
Coût : 7 100,00 euros HT
- Société SOLATRAM
Bungalow montés sur plots béton
Coût : 8 350,00 Euros HT

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre, choisit la solution du bungalow monté sur plots en béton : coût 8 350 Euros HT.

Le conseil municipal accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de notifier ce marché et de faire réaliser ces travaux.

Monsieur SPEYER Edmond présente également au conseil municipal le projet de réalisation d'abris de joueurs sur la ligne de touche des deux terrains de football. Abris nécessaires pour la mise aux normes des terrains.

Proposition de l'entreprise DHR : 16 038,00 Euros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de notifier ce marché et de faire réaliser ces travaux.

8) REFECTION TOITURE CHAUFFERIE MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation des entreprises pour refaire la toiture de la chaufferie de la mairie en mauvais état.

- Société MCZ toiture : tuiles	3 020,00 €uros HT
- Société SCHMITT SARL : Eternit	4 235,00 €uros HT
Bac acier	4 835,00 €uros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réfection de la toiture de la chaufferie de la mairie. Charge Monsieur le Maire de demander à l'entreprise MCZ toiture un devis pour une couverture en bac acier et de retenir l'entreprise la mieux disante pour ces travaux.

9) DIA

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant l'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption.

- Maison individuelle sise 7 rue des Pensées à RUGY
sur un terrain section 4 n° 55 et 61

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de ne pas s'opposer à cette acquisition.

10) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit suivante :

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-1 000 €			
205	Concession et droits, licences Logiciel périscolaire	+ 1000 €			
	TOTAUX	0		TOTAUX	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit.

11) CONVENTION FRANCE TELECOM-CHEMIN D'AMELANGE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux de France Télécom dans la commune d'Argancy. Travaux réalisés par la Commune d'Argancy rue d'Amelange.

Convention passée entre la commune d'Argancy et la Société France Télécom. Elle a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, propriété de France Télécom, situés sur le chemin d'Amelange – Commune d'Argancy.

Le conseil municipal accepte la convention ainsi présentée et charge Monsieur le Maire de la signer.

12) DEMANDE DE PARTICULIER POUR L'ACHAT

Monsieur DECKER Daniel sollicite le conseil municipal pour lui permettre l'acquisition d'une portion de terrain communal sise devant sa maison.

Le conseil municipal, n'étant pas vendeur de bien communal, décide par 13 voix contre et 1 voix pour de refuser cette acquisition.

13) TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU MARCHÉ : TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA MOSELLE DU GROUPE SCOLAIRE D'ARGANCY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant n° 1 au marché cité ci-dessus, examiné et accepté par la commission communale d'appel d'offres restreinte en date du 21 août 2009.

Lot n° 1 Mur de protection contre les crues	
Travaux supplémentaires	40 542,00 Euros HT
Travaux en moins	10 684,40 Euros HT

Avenant n° 1	+ 29 857,60 Euros HT
--------------	----------------------

Montant initial du marché Lot n° 1	
Tranche conditionnelle comprise	410 842,40 Euros HT

Montant du marché Lot n° 1	
Tranche conditionnelle comprise avec l'avenant n° 1	440 700,00 Euros HT

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'avenant 1 au marché : mur de protection contre les crues de la Moselle du groupe scolaire d'Argancy lot 1.

Le montant du lot 1 de ce marché s'élève à	440 700,00 Euros HT
--------------------------------------------	---------------------

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de la régularisation de ce marché.

15) DIVERS

Information :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la SANEF en date du 14 août 2009. Celui-ci nous informe du démarrage des travaux sur l'A4, programmés en septembre 2009. Ils sont reportés à novembre 2009. Les travaux de protection de la ressource d'eau de pluie et la réfection de la couche de roulement sont reprogrammés en 2010.

Fin de la séance : 22 h 15